

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 16

Affiché le :

Le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la CC PAPS, ZA La Prade 47270 PUYMIROL le **2 mars 2018** selon convocation en date du 27 février 2018 sous la Présidence du Président, Jean-Louis COUREAU, Richard DOUMERGUE étant désigné secrétaire de séance.

Présents : A.REIMHERR, F.GRAS, J.WOHMANN, M.DALCIN, MF.SALLES, JJ.LAMBROT, JL.COUREAU, P.MUNCH, B.FERRER, T.VALETTE, M.DEFLISQUE, R.DOUMERGUE, G.TOVO.

Sauf en ce qui concernent la délibération D-018-2018, (JL.COUREAU absent du vote) et la délibération D-020-2018, (M. DEFLISQUE et M. DALCIN absents).

Pouvoirs : O.DAMASIN à A.REIMHERR – E.STUTTERHEIM à P.MUNCH – M.TOVO à R.DOUMERGUE

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil communautaire du 15 février 2018,
2. Délibération portant sur le compte de gestion 2017,
3. Délibération portant sur le vote du compte administratif 2017,
4. Délibération portant sur l'affectation du résultat 2017,
5. Délibération portant sur la subvention au SDIS 47 pour soutenir le financement de l'opération de construction d'un nouveau Centre de secours à la La Sauvetat-de-Savères.
6. Questions Diverses.

Le Président ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Richard DOUMERGUE est désigné secrétaire de séance.

Le Président annonce la démission de Jean-Raymond COUMES-LAUCATE pour raison professionnelle. Le Conseil municipal de Puymirol a désigné Eliane STUTTERHEIM en lieu et place de Monsieur COUMES-LAUCATE pour siéger au Conseil communautaire.

Le Président met le procès-verbal du Conseil communautaire du 15 février 2018 à approbation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération n° D- 017-2018 en date du 2 mars 2018 portant sur le vote du compte de gestion 2017

Monsieur le Président de la CC PAPS expose aux membres du Conseil communautaire que le compte de gestion de la CC PAPS est établi par Monsieur Michel GRANSART à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président de la CC PAPS vise le compte et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis au vote des membres du Conseil communautaire en même temps que le compte administratif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** le Compte de Gestion de l'exercice 2017 de la CC PAPS après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Nul : 0

Délibération n° D- 018-2018 en date du 2 mars 2018 portant sur le vote du compte administratif 2017

Madame Marie-France SALLES, 1^{ère} Vice-Présidente soumet au vote de l'Assemblée le Compte Administratif de la CC PAPS présenté par Madame Brigitte FERRER, après que le Président, Monsieur Jean-Louis COUREAU, se soit retiré.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** le Compte Administratif de l'exercice 2017 de la CC PAPS et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 597 516,06 €
	Réalisé :	1 244 246,48 €
	Reste à réaliser :	310 995,00 €
Recettes	Prévu :	1 597 516,84 €
	Réalisé :	1 266 300,40 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 147 132,20 €
	Réalisé :	1 815 920,85 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	2 147 132,76 €
	Réalisé :	2 210 102,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	22 053,92 €
Fonctionnement :	394 181,15 €
Résultat global :	416 235,07 €

Votants : 15 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 5 Nul : 0

Délibération n° D- 019-2018 en date du 2 mars 2018 portant sur le vote de l'affectation du résultat

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **VOTE** l'affectation des résultats et restes à réaliser de l'exercice 2017 de la CC PAPS et arrête ainsi les comptes :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	394 181,15 €
- Un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	394 181,15 €
- Un excédent d'investissement de :	22 053,92 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	310 995,00 €

Soit un besoin de financement de : **288 941,08 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT **394 181,15 €**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **288 941,08 €**

RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **105 240,07 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **22 053,92 €**

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Nul : 0

Délibération n° D-020-2018 en date du 2 mars 2018 portant sur la subvention au SDIS 47 pour soutenir le financement de l'opération de construction d'un nouveau Centre de secours à la Sauvetat-de-Savères

Vu les statuts de la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres et notamment l'article 7 des compétences facultatives « Participation au financement d'opérations de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours », validés par arrêté préfectoral le 18 janvier 2018,

Monsieur le Président informe l'assemblée du projet de construction du nouveau Centre de secours de la Sauvetat-de-Savères,

Il précise que le Conseil départemental et le SDIS se sont respectivement engagés à financer deux tiers de toutes les opérations pour lesquelles la Communauté de communes PAPS s'est engagée à compléter le plan de financement à hauteur du tiers restant.

Il est précisé que la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres cèdera l'emprise foncière nécessaire pour un prix symbolique.

Compte tenu de l'état général du Centre de secours actuel ne répondant plus aux besoins essentiels des sapeurs-pompiers qui y sont affectés, il souligne que ces travaux doivent être considérés comme prioritaires et urgents et propose à l'assemblée d'approuver le principe du soutien financier de la Communauté de communes à cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le principe du soutien financier de la Communauté de communes sous la forme d'une subvention d'équipement, pour un montant représentant sa quote-part au tiers du coût total de l'opération financé pour les communes du secteur de 1^{er} appel.

➤ **PRECISE** que la répartition du tiers financé par la Communauté de communes, ainsi que les modalités pratiques de liquidation et de versement des subventions, feront l'objet d'une convention à signer entre le SDIS et la Communauté de com-

munes PAPS soutenant financièrement l'opération une fois arrêté le programme des travaux.

➤ **PRECISE** que les frais induits par l'acquisition du terrain de gré à gré, les frais d'acte notarié, de publication au bureau des hypothèques, ainsi que les éventuels honoraires du géomètre seront inclus dans l'opération.

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Nul : 0

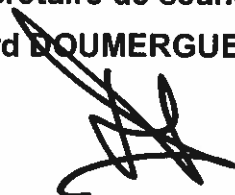
Questions diverses :

1. Marché fournitures et livraison de matériaux voirie pour 2018,
2. Point sur la demande de Thierry VALETTE concernant le marché de transport et traitement des déchets issus des déchèteries. Les documents avaient bien été remis lors de la Commission du 21 décembre 2017 sauf en ce qui concerne la liste des membres présents à ces réunions.
3. Achat camion 132.000€ + 2400€ caméra de recul et feux arrières – emprunt CA 110.000€,
4. La CC PAPS étudie des devis pour sécuriser les bennes lors du transport (filets de protections).
5. Point sur les arrêtés permanents pour SUEZ (communes qui ont une station d'épuration),
6. Point sur la liste des mails des délégués au SMERB,
7. Point sur le fichier de recensement concernant les professionnels du territoire de la CC PAPS ayant potentiellement accès à la déchèterie de DONDAS,
8. Point sur le questionnaire des besoins d'équipements supplémentaires durant la période estivale (bacs 770 litres ou pour collecte verre ou/et EMR),
9. Calendrier des réunions à venir :
 - a. Bureau communautaire le 6 mars 2018,
 - b. Conseil communautaire pour le vote du Budget Primitif le vendredi 13 avril 2018 à 18 heures 30.
 - c. **Pas de réunion, commission ou autre les jeudis 15 et le 29 mars 2018.**
10. Réunion publique (à priori en salle des fêtes Engayrac) avec tous les Conseils municipaux le **jeudi 17 mai 2018** à partir de 18 heures 30 pour le bilan de la CC PAPS 2017.

La séance est levée à 18 heures 45.

Le Secrétaire de séance

Richard DOUMERGUE



Le Président

Jean-Louis COUREAU

